Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO

Part I : FR0012454494

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français et respectant les règles d'investissement de la directive 2009/65/UE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification « Actions de la zone euro ».

Son objectif de gestion est double : (i) chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI EMU High Dividend (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4% maximum sur un horizon annuel et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence MSCI EMU High Dividend sous contrainte d'une *tracking error ex ante* (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0% à 4% en conditions normales de marché. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés avec comme objectif un écart de suivi de 4% maximum par rapport à l'indice sur un horizon annuel. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice MSCI EMU Net Return EUR, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive.

Le choix des titres se fait en deux étapes :

- **Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »).** L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs l'indice MSCI EMU Net Return EUR, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.

  Sélection des titres. LBP AM sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financière. Les décisions d'investissement sont prises par LBP AM, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne. L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par LBP AM. Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles : (i) l'allocation de valeurs, via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de LBP AM en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme. Ce moteur, fondé sur l'analyse de LBP AM que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex : *Value*, *Size*, *Growth*, *Momentum*, *Quality*,…). L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par LBP AM. La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court-terme et de long-terme des styles ; (ii) le niveau d'exposition aux actions ; et (iii) des stratégies optionnelles. Les titres sont exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. LBP AM s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Le FCP investit en permanence au moins 75 % de son actif net dans une sélection d'actions de la zone euro, de moyennes ou grandes capitalisations, appartenant à l'indice MSCI EMU Net Return EUR suivant la stratégie de gestion décrite ci-dessus. Le FCP pourra investir jusqu'à 20 % dans des certificats.

Le FCP peut investir entre 0 % et 10 % de son actif net, directement ou indirectement via des OPC (dans la limite de 10% de l'actif net), dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire de catégorie « *Investissement Grade* » correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 (en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus) ou de notation jugée équivalente par LBP AM. La détention de titres non notés ou « *High Yield* » (titres à caractère hautement spéculatif) (notation inférieure à BBB-/Baa3) ou de notation jugée équivalente par LBP AM ne dépassera pas 10 % de l'actif net.

Le FCP peut également investir entre 0 % et 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM européens et FIA français. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les

OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause LBP AM privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 25 % de l'actif net.

Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change, pour poursuivre son objectif de gestion. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125% de l'actif (levier net), 200% de l'actif (levier brut). Les instruments dérivés sont utilisés de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Du fait des stratégies indiquées ci-dessus, le FCP peut être exposé à hauteur de 10 % maximum au risque de change non couvert.

Le FCP est éligible au PEA. La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. La part I est une part de capitalisation. Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	**6**	7

Ce FCP étant investi pour sa plus grande part sur les marchés d'actions, le niveau de risque associé à ce FCP est 6. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié aux modèles multicritères : Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. Néanmoins, l'impact de ce risque sur le niveau de la Valeur Liquidative est limité car ces modèles sont utilisés comme outils d'aide à la décision et non comme décision finale dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

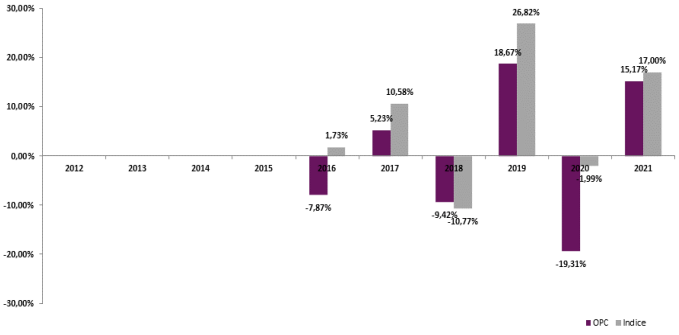
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ Néant.
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	■ 0,79 % TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent clos au 30/06/2022 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 24 mars 2009.
- La part I a été créée le 4 février 2015 ; ainsi, les performances de la part I présentées avant cette date sont calculées à partir de la part ID dont les frais de gestion fixes réels appliqués par le passé peuvent avoir été différents de ceux actuels.
- Changements importants sur la période : le 22 janvier 2022, le FCP change de stratégie de gestion, et a pour indicateur de référence l'indice MSCI EMU High Dividend ; le 14 décembre 2022, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement intègrent des critères ISR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 décembre 2022.